

MON ORGANISME EST-IL ADMISSIBLE?

COVID-19 : AIDE D'URGENCE AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Ce soutien se décline en deux volets :

- 1) **Programme de subventions aux organismes sans but lucratif**
- 2) **Programme d'équipement de protection individuelle et de formation sur la transmission des maladies**

Veillez utiliser cet arbre décisionnel pour déterminer les programmes auxquels votre organisation est admissible.

Pour en savoir davantage, consultez les lignes directrices de chaque programme.

POUR COMMENCER

Votre organisation génère-t-elle un profit pour ses membres et/ou votre organisation est-elle une organisation/entreprise à but lucratif?

NON

Faites-vous la demande au nom d'un individu plutôt que d'un organisme?

NON

Votre organisme exerce-t-il des activités partisans politiques directes ou indirectes (p. ex. soutien envers un candidat ou un parti politique)?

NON

Votre organisme est-il constitué en société au Canada, ou son siège social se trouve-t-il au Canada?

OUI

Votre organisme consacre-t-il régulièrement au moins 50 % de ses activités principales à la prestation de services directs?

OUI

Votre organisme présente-t-il une structure de gouvernance où aux moins trois personnes siègent au conseil d'administration ou au comité de gestion?

OUI

Votre organisme a-t-il commencé ses activités le 31 décembre 2019 ou avant?

OUI

(suite à la page suivante)

OUI

NON

Votre organisme n'est pas admissible au Programme d'aide d'urgence aux organismes communautaires de la Croix-Rouge canadienne pour le moment.

? La réponse se trouve dans notre FAQ « Qu'est-ce qu'une organisation ou une entreprise à but lucratif? » et « Qu'entend-on par : organisme sans but lucratif? »

? La réponse se trouve dans notre FAQ « Qu'entendez-vous par activités partisans politiques? »

? La réponse se trouve dans notre FAQ « Qu'entend-t-on par prestation de services directs? »

? La réponse se trouve dans notre FAQ « Qu'entend-on par structure de gouvernance où aux moins trois personnes siègent au conseil d'administration ou au comité de gestion? »

? La réponse se trouve dans notre FAQ « Pourquoi tenez-vous à savoir depuis combien de temps notre organisme est en activité? »

(suite)

? La réponse se trouve dans notre FAQ
« Qu'est-ce qu'un organisme de bienfaisance enregistré? »

Représentez-vous un organisme sans but lucratif?

OUI

Vous pouvez présenter une demande au **Programme de subventions aux OSBL** et au **Programme d'équipement de protection individuelle et de formation sur la prévention de la transmission des maladies.**

Désirez-vous présenter une demande au **Programme de subventions aux OSBL**?

OUI

Des mesures de redevabilité comme des pratiques et des procédures de contrôles internes et de reddition de comptes sont-elles en place dans votre organisme?

OUI

! Avant de présenter une demande, veuillez consulter la liste des activités admissibles et non admissibles, qui se trouvent dans les lignes directrices du Programme de subventions aux OSBL.

Représentez-vous un organisme de bienfaisance enregistré ou un donataire reconnu?

OUI

Vous pouvez présenter une demande au **Programme d'équipement de protection individuelle et de formation sur la prévention de la transmission des maladies.**

Désirez-vous obtenir **gratuitement de l'équipement de protection individuelle et de la formation sur la prévention de la transmission des maladies**?

OUI

Des mesures de redevabilité comme des pratiques et des procédures de contrôles internes et de reddition de comptes sont-elles en place dans votre organisme?

OUI

Votre organisme oeuvre-t-il auprès de bénéficiaires dans des milieux à faible ou à moyen risque?

OUI

? La réponse se trouve dans notre FAQ
« Qu'est-ce qu'un organisme de bienfaisance enregistré » et « Qu'est-ce qu'un donataire reconnu? »

? La réponse se trouve dans notre FAQ
« Pourquoi mon organisme de bienfaisance enregistré n'est-il pas admissible au Programme d'aide d'urgence? »

! Les réserves de liquidités de votre organisme seront considérées comme une indication de vulnérabilité financière.

? La réponse se trouve dans notre FAQ
« Quels éléments dois-je inclure dans le calcul de notre revenu annuel pour savoir si nous répondons aux critères d'admissibilité? » et « J'aimerais comprendre comment ma candidature sera évaluée. Comment puis-je calculer le rapport entre les réserves de fonds non affectés et le total des dépenses de fonctionnement annuelles? »

? La réponse se trouve dans notre FAQ
« Qu'entend-on par milieux à faible ou à moyen risque? »

Cliquez [ICI](#) pour présenter une demande

Ce programme vise à venir en aide aux organismes qui soutiennent des groupes vulnérables ou qui répondent à des besoins immédiats en matière d'inclusion sociale ou de mieux-être, afin de leur permettre de continuer à offrir leurs services communautaires essentiels au Canada.

Pour obtenir plus de détails, consultez les lignes directrices de chaque programme.